

Ministère
des
Affaires étrangères

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

314
Direction
des
Affaires Politiques

Service
des Protectorats

Paris, le 31 mai 1894.

Recu. le 31 juillet 94

n^o. 43

Suppression du
Sultanat et de l'esclavage
à Zanzibar.

Monsieur, Notre
Représentant à Londres m'a
signalé le 2 de ce mois,
la discussion qui, au cours
du débat sur l'Ouganda,
s'est élevée récemment à la
Chambre des Communes

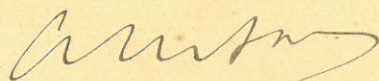
Monsieur Blanchon
Gérant du Consulat de France
à Zanzibar

au sujet de la suppression
du Sultanat de Zanzibar,
ainsi que des mesures qu'il
y aurait lieu de prendre pour
faire cesser l'esclavage dans
ce pays.

En me référant aux
précédentes communications
de mon Département, j'ai
l'honneur de vous transmettre
ci-joint, à titre d'information
une copie de la dépêche de
M. Decrais.

Recevez, Monsieur, les
assurances de ma considération
distinguée.

Pour LE MINISTRE et par AUTORISATION:
LE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE, Directeur



Copie.

L'Ambassadeur de
France à Londres au Ministre
des Affaires Étrangères.

Londres. le 2 Juin 1894.

En cours du débat aux
Communes sur l'Ouganda,
M. J. W. Lowther, qui passe
pour être dans le parti
conservateur le futur successeur
de Lord Salisbury aux
affaires Étrangères, a
formellement réclame la
suppression du protectorat
de Zanzibar. "Le Sultan
actuel, a-t-il dit, n'est
que depuis peu de temps
sur le trône et serait
probablement parfaitement
satisfait de se retirer avec
sa liste civile. Le grand
avantage de sa retraite
serait que tous les traités

faits avec les puissances
étrangères s'en iraient avec lui."

M. Chamberlain s'est associé
à cette demande et il a insisté
sur l'intérêt qu'il y aurait à
réunir toute l'Afrique Orientale
anglaise entre les mains d'une
seule administration.

Les représentants du
Gouvernement tout en laissant
entrevoir les ennuis que lui
cause la situation actuelle du
Protectorat, n'ont pas relevé
cette suggestion. Mais il n'est guère
trop clair qu'un jour ou
l'autre le Gouvernement
anglais se croira le droit de
prendre une telle mesure
et comme je l'ai déjà
signalé dans ma dépêche
n° 119 du 23 avril, cette question
se recommande à toute notre
attention.

Il a aussi beaucoup

été question aux Communes
de l'esclavage à Zanzibar.
Des protestations se sont
élevées de tous les bancs de
la Chambre au sujet du
maintien de l'esclavage
dans ce pays et des orateurs
ont soutenu avec véhémence
qu'"avec nos prétentions
hypocrites vis-à-vis des nations
étrangères" il était monstrueux
de tolérer un pareil état
de choses.

M. Bryce a exprimé
le vif désir du Gouvernement
de prendre les moyens les
plus rapides pour y
mettre fin; et les sentiments
anti-esclavagistes, si puissants
en Angleterre, se sont manifestés
avec une telle force dans la
séance d'hier qu'il ne saurait
tarder longtemps à leur donner
satisfaction.